



**NATIONS  
UNIES**



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr.  
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2005/22  
20 octobre 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Vingt-troisième session

Montréal, 28 novembre-6 décembre 2005

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la

Convention Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications  
nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

**RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS DU GROUPE  
CONSULTATIF D'EXPERTS DES COMMUNICATIONS NATIONALES  
DES PARTIES NON VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION**

**Note du secrétariat\***

*Résumé*

On trouvera dans le présent document un rapport sur l'état d'avancement des activités du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Ce rapport porte sur les activités menées d'avril à septembre 2005. On y trouvera également les comptes rendus de l'atelier de formation pratique concernant les évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation pour la région de l'Afrique, qui s'est tenu à Maputo (Mozambique) du 18 au 22 avril 2005, et de l'atelier mondial de formation pratique concernant les évaluations des mesures d'atténuation, qui s'est tenu à Séoul (République de Corée) du 26 au 30 septembre 2005.

L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) souhaitera peut-être préciser l'orientation à donner au programme de travail général du GCE pour 2006-2007 et fournir des directives supplémentaires concernant les ateliers régionaux de formation pratique qui restent à organiser.

---

\* Le présent document a été soumis tardivement afin qu'il soit possible d'y inclure les résultats de l'atelier sur l'évaluation des mesures d'atténuation.

## TABLE DES MATIÈRES

|  | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|--|--------------------|-------------|
| I. INTRODUCTION .....  | 1 – 3              | 3           |
| A. Mandat .....  | 1                  | 3           |
| B. Objet de la note .....  | 2                  | 3           |
| C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre .....  | 3                  | 3           |
| II. RAPPORT DE LA QUATRIÈME RÉUNION DU GROUPE CONSULTATIF D'EXPERTS DES COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES NON VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION ..... | 4 – 16             | 3           |
| A. Coopération avec d'autres groupes d'experts créés en application de la Convention .....   | 6 – 8              | 4           |
| B. Coopération avec le Programme d'aide à l'établissement des communications nationales .....  | 9 – 11             | 5           |
| C. État d'avancement des activités relatives aux ateliers de formation pratique et à la mise au point de matériels de formation.....                         | 12 – 14            | 5           |
| D. État d'avancement de l'établissement des rapports du Groupe consultatif d'experts .....   | 15 – 16            | 6           |
| III. ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS DU GROUPE CONSULTATIF D'EXPERTS RELATIVES AUX ATELIERS DE FORMATION PRATIQUE .....                                      | 17 – 30            | 6           |
| A. Atelier de formation pratique concernant les évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation pour la région de l'Afrique.....                 | 20 – 25            | 7           |
| B. Atelier mondial de formation pratique à l'évaluation des mesures d'atténuation .....  | 26 – 30            | 9           |
| IV. CONCLUSIONS .....  | 31 – 33            | 11          |

## I. INTRODUCTION

### A. Mandat

1. La Conférence des Parties, dans l'alinéa *a* du paragraphe 5 de sa décision 3/CP.8, a prié le secrétariat d'établir des rapports sur les réunions et ateliers du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (GCE) et de les soumettre à l'attention de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI).

### B. Objet de la note

2. On trouvera dans la présente note le rapport de la quatrième réunion du Groupe consultatif d'experts conformément à son mandat révisé, qui a eu lieu à Maputo (Mozambique) les 14 et 15 avril 2005. On y trouvera également un compte rendu de l'atelier de formation pratique du GCE sur les évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation pour la région de l'Afrique, qui s'est tenu à Maputo (Mozambique) du 18 au 22 avril 2005, et de l'atelier mondial de formation pratique du GCE sur les évaluations des mesures d'atténuation, qui s'est tenu à Séoul (République de Corée) du 26 au 30 septembre 2005. Les autres activités du GCE en 2005 ont été portées à la connaissance du SBI à sa vingt-deuxième session (FCCC/SBI/2005/7).

### C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

3. Après qu'il aura examiné le rapport du Groupe consultatif d'experts, le SBI voudra peut-être donner des directives supplémentaires sur les ateliers régionaux de formation pratique encore à organiser et sur le programme général de travail du GCE pour 2006-2007.

## II. RAPPORT DE LA QUATRIÈME RÉUNION DU GROUPE CONSULTATIF D'EXPERTS DES COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES NON VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION

4. Le Groupe consultatif d'experts a tenu sa quatrième réunion les 14 et 15 avril 2005 à Maputo (Mozambique), à la suite de l'atelier de formation pratique sur les évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation pour la région de l'Afrique. La réunion avait pour but de faire le point de la coopération avec d'autres groupes d'experts créés en application de la Convention et avec le Programme d'aide à l'établissement des communications nationales<sup>1</sup>; de rendre compte des ateliers de formation pratique et de la mise au point de matériels de formation; et de commencer à établir le rapport du GCE sur les résultats de l'examen des communications nationales initiales et les moyens d'améliorer l'accès à un appui financier et technique.

5. M<sup>me</sup> Emily Ojoo-Massawa (Kenya) a présidé la réunion à laquelle ont assisté 13 membres du GCE (venant des pays suivants: Bahamas, Bangladesh, Canada, Cuba, Kenya, Koweït, Mozambique, Paraguay, Philippines, République de Corée, Sénégal, Suisse et Ukraine). Ont participé également à la réunion trois membres d'organismes internationaux – le Groupe

---

<sup>1</sup> Le Programme d'aide à l'établissement des communications nationales établi par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) est financé par le Fonds mondial pour l'environnement (FEM).

d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Les membres du GCE venus d'Asie ont désigné M. M. Asaduzzaman (Bangladesh) comme rapporteur du GCE; ainsi que le prévoit la décision 3/CP.8, M. Asaduzzaman occupera le poste de président du GCE en 2006.

#### **A. Coopération avec d'autres groupes d'experts créés en application de la Convention**

6. À la vingt-deuxième session du SBI, les Parties se sont félicitées des efforts que le GCE continuait de déployer pour collaborer avec d'autres groupes d'experts dans le cadre de la Convention et avec le Programme d'aide à l'établissement des communications nationales et a prié instamment le GCE de poursuivre ces efforts (FCCC/SBI/2005/10, par. 19). À la suite des conclusions du GCE à sa troisième réunion, les matériels de formation proposés pour l'évaluation de la variabilité et des mesures d'adaptation ont été distribués aux membres du Groupe d'experts des pays les moins avancés. Ce groupe a mentionné la nécessité de trouver un juste équilibre entre la formation des participants à l'utilisation des instruments et la gestion/organisation des évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation. Il a ajouté que la formation des experts à l'utilisation des modèles demandait du temps et des ressources et devait tenir compte du fait que la vulnérabilité était caractéristique d'un endroit et d'un contexte particuliers.

7. L'échange d'informations se poursuit par le biais de la participation des membres du GCE aux réunions et ateliers organisés par d'autres groupes d'experts. Le Président et le Rapporteur ont ainsi décrit les activités du GCE pour les membres du Groupe d'experts sur le transfert de technologie (GETT), qui s'est réuni à Buenos Aires en décembre 2004. En outre, le GCE fait en sorte que des représentants d'autres groupes d'experts participent aux ateliers de formation pratique qu'il organise.

8. Les recommandations du GCE au sujet de la coopération avec d'autres groupes d'experts créés en application de la Convention sont les suivantes:

a) Le Groupe a souligné la nécessité de collaborer avec le Groupe d'experts des pays les moins avancés à propos des programmes d'action nationaux pour l'adaptation (PANA) afin d'assurer la cohérence des approches et méthodologies introduites dans les matériels de formation concernant l'évaluation de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation;

b) Les membres ont approuvé les conclusions du Groupe d'experts des pays les moins avancés sur la coopération avec d'autres groupes d'experts et appuyé la proposition visant à intégrer les PANA dans les deuxièmes communications nationales;

c) Le Groupe a fait sienne la proposition du Groupe d'experts des pays les moins avancés visant à organiser une réunion conjointe et il a suggéré que le Président du GCE examine la question avec le Président du Groupe des pays les moins avancés à la vingt-deuxième session du SBI.

## **B. Coopération avec le Programme d'aide à l'établissement des communications nationales**

9. Le Groupe consultatif d'experts s'est félicité des efforts que déploient les agents d'exécution afin de collaborer avec le Groupe. Comme l'a indiqué le représentant du PNUD à la troisième réunion du Groupe, le manuel sur la gestion des inventaires nationaux sur les gaz à effet de serre (GES) a été distribué aux membres du GCE pour observations. Le représentant du Programme d'aide à l'établissement des communications nationales a été invité à décrire les activités du programme lors de l'atelier mondial de formation pratique sur l'évaluation des mesures d'atténuation, qui s'est tenu à Séoul (République de Corée). À propos de ces activités, le Groupe a noté que l'expérience acquise par les pays lors des exercices d'évaluation de la situation et des ateliers pratiques du programme – comme les procédures d'acquisition de documentation pour l'établissement des inventaires – méritait d'être communiquée aux autres Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I).

10. Le Groupe a aussi débattu du dispositif utilisant le Web («*web wizard*») que le Programme d'aide à l'établissement des communications nationales met au point pour aider les Parties non visées à l'annexe I à élaborer des projets bien conçus d'évaluation de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation dans le cadre de la préparation de leur communication nationale. Le Groupe a suggéré de simplifier ce dispositif afin de faciliter l'accès à l'information des experts nationaux et de répondre aux besoins des décideurs (par exemple les parlementaires) en proposant des outils pour la conception de plans d'action intersectoriels.

11. Le projet de plan de travail du Programme d'aide à l'établissement des communications nationales sera présenté à la cinquième réunion du GCE qui doit se tenir à Montréal (Canada) les 24 et 25 novembre 2005, afin de faciliter l'élaboration d'un plan de travail conjoint, en application de la recommandation du GCE à sa troisième réunion, et comme les Parties l'ont demandé à la vingt et unième session du SBI (FCCC/SBI/2004/19, par. 28). Le plan de travail conjoint a pour but de renforcer la collaboration entre le GCE et le Programme d'aide à l'établissement des communications nationales pour la mise au point de matériels de formation et l'organisation d'ateliers destinés à aider les Parties non visées à l'annexe I à préparer leur deuxième communication nationale.

## **C. État d'avancement des activités relatives aux ateliers de formation pratique et à la mise au point de matériels de formation**

12. Le GCE a organisé des ateliers de formation pratique concernant, d'une part, les inventaires des GES pour l'Amérique latine et la région des Caraïbes (Panama) (Panama, 25-29 octobre 2004) et pour la région de l'Asie (Shanghai, Chine, 8-12 février 2005), d'autre part, l'évaluation de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation pour la région de l'Afrique (Maputo, Mozambique, 18-22 avril 2005). Cent vingt experts nationaux de 78 pays en développement y ont participé. Des matériels de formation pour les inventaires des GES et l'évaluation de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation, qui avaient été élaborés au préalable, ont été utilisés lors de ces ateliers.

13. Après avoir examiné les résultats de l'atelier de formation pratique concernant les inventaires des GES qui a eu lieu en Chine, le GCE a recommandé les mesures suivantes pour améliorer les futurs ateliers:

- a) Organisation de sessions parallèles sur différents secteurs des inventaires des GES;
- b) Réduction de la partie consacrée aux exposés afin de laisser plus de temps pour les échanges, par exemple présentations de cas, utilisation de modèles et exercices.

14. Le Groupe a examiné également la note de cadrage concernant l'élaboration de matériels de formation pour l'évaluation des mesures d'atténuation, et proposé ce qui suit:

- a) Le SBI devrait explorer la possibilité de financer la formation spécialisée d'experts nationaux aux divers modèles informatiques à utiliser pour la section relative à l'évaluation des mesures d'atténuation dans les deuxièmes communications nationales;

- b) L'atelier de formation concernant l'évaluation des mesures d'atténuation devrait aider les pays en développement à rattacher les activités sur les changements climatiques aux objectifs du Millénaire pour le développement et aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

#### **D. État d'avancement de l'établissement des rapports du Groupe consultatif d'experts**

15. Les groupes thématiques du GCE (inventaires des GES, évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation, mesures d'atténuation et questions intersectorielles) mettent la dernière main à leur rapport sur l'examen des communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I. Les conclusions et recommandations du GCE sur les résultats de l'examen de 42 communications nationales initiales seront communiquées au SBI à sa vingt-quatrième session.

16. En juillet 2005, le GCE, avec l'aide du secrétariat, a mené une enquête sur les activités et programmes qui ont été entrepris pour aider les Parties non visées à l'annexe I à établir leur deuxième communication nationale et leurs communications nationales ultérieures. Cinquante-quatre questionnaires ont été envoyés à des Parties non visées à l'annexe I, à des Parties visées à l'annexe II de la Convention (Parties visées à l'annexe II) et à des organisations multilatérales et bilatérales. Le secrétariat a reçu 33 réponses dont il a commencé à compiler les données en vue de leur analyse par le GCE. Les résultats de cette enquête seront intégrés au rapport présenté par le GCE au SBI à sa vingt-quatrième session sur les mesures à prendre en vue d'améliorer l'accès à un appui financier technique.

#### **III. ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS DU GROUPE CONSULTATIF D'EXPERTS RELATIVES AUX ATELIERS DE FORMATION PRATIQUE**

17. Les ateliers ont eu lieu conformément au mandat du GCE qui est chargé de fournir des conseils et une assistance technique aux Parties non visées à l'annexe I, en assurant l'organisation et le bon déroulement d'ateliers, notamment d'ateliers de formation pratique au niveau régional ou sous-régional, sur les inventaires nationaux des gaz à effet de serre, la vulnérabilité et l'adaptation ainsi que l'atténuation, de même qu'une formation en ce qui concerne l'application des directives pour l'établissement des deuxièmes communications

nationales et des communications nationales ultérieures par les Parties non visées à l'annexe I (décision 3/CP.8, annexe, par. 9 d)).

18. Le GCE a joué un rôle important dans la conception et la tenue des ateliers, notamment en fournissant des conseils en vue de l'élaboration des matériels de formation. Des membres du Groupe consultatif d'experts ont également présenté certains des exposés sur les directives FCCC pour l'établissement des communications nationales et rempli les fonctions de président de session et de rapporteur pendant les ateliers.

19. Lors de chaque atelier, les participants ont reçu des CD-ROM contenant les matériels de formation, des études de cas nationales et de la documentation. Les CD-ROM contenant les matériels de formation sur les inventaires des GES, l'évaluation de la variabilité et des mesures d'adaptation ainsi que l'évaluation des mesures d'atténuation seront disponibles à la vingt-troisième session du SBI.

#### **A. Atelier de formation pratique concernant les évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation pour la région de l'Afrique**

20. L'atelier de formation pratique concernant les évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation s'est tenu du 18 au 22 avril 2005 à Maputo (Mozambique). Quarante-six participants de 36 Parties, 9 membres du GCE, 1 représentant du PNUD et 1 représentant d'Environnement et développement du tiers monde (ENDA-TM) étaient présents. Cinq formateurs ont facilité les travaux. Cet atelier a été organisé grâce aux Gouvernements du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, du Japon, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suisse dont la contribution financière a permis de produire des matériels de formation et de faire participer des experts de pays en développement. Le Gouvernement mozambicain, qui accueillait l'atelier, a mis à disposition des moyens excellents qui ont assuré le succès de cette manifestation.

21. Les sujets suivants ont été traités: cadres utilisés pour les évaluations de la variabilité et des mesures d'adaptation, scénarios socioéconomiques, scénarios de changements climatiques, impact, évaluations (zones côtières, ressources en eau, agriculture et santé de l'homme), évaluation intégrée et établissement de rapports. Les méthodes de formation utilisées comportaient la présentation de diapositives et des exercices effectués au moyen de différents outils et modèles informatiques tels que le Soil and Water Assessment Tool (SWAT), le Système d'appui à la prise de décisions pour les transferts agrotechnologiques (DSSAT) et le MARA LITe (atlas du risque de paludisme).

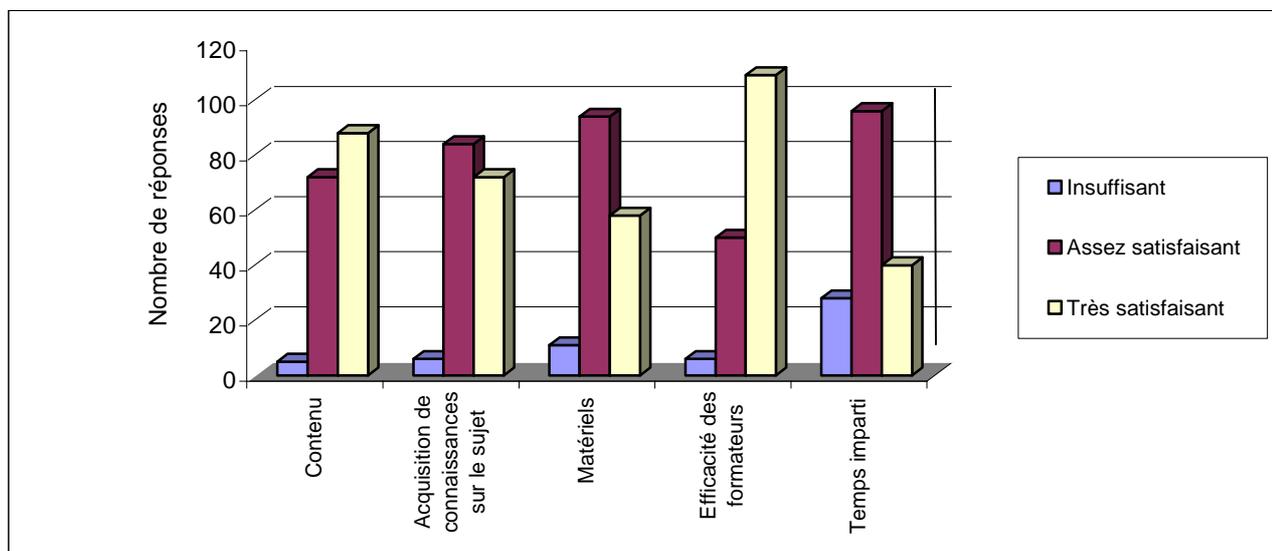
22. Les participants ont été encouragés, afin de tirer parti de cette formation, à fournir des renseignements sur l'ampleur de leur évaluation, en précisant les secteurs vulnérables les plus critiques, la participation des divers acteurs, les secteurs identifiés et étudiés ainsi que les méthodes et approches utilisées dans leur pays. Huit études de cas nationales portant sur différents secteurs ont été présentées pour montrer les difficultés rencontrées par les participants lorsqu'ils procèdent aux évaluations pour leur communication nationale initiale et les enseignements qu'ils en ont tiré. Au cours des débats, de nombreux participants ont indiqué les points essentiels pour l'établissement des évaluations nationales, à savoir la sensibilisation du public aux changements climatiques, la participation d'acteurs d'horizons très divers susceptibles de donner des avis et la fourniture d'informations générales pertinentes.

23. À la fin de chaque session, des formulaires d'évaluation ont été distribués aux participants afin qu'ils donnent leur avis sur les matériels de formation et les formateurs et suggèrent les améliorations à apporter. Les questions suivantes ont été posées:

- a) Le contenu du module était-il clairement indiqué?
- b) Ce module a-t-il fait progresser vos connaissances sur la question?
- c) Les matériels étaient-ils bien conçus et appropriés?
- d) Les formateurs étaient-ils efficaces?
- e) Le temps imparti pour ce module était-il suffisant?

24. La figure 1 présente les appréciations des participants pour toutes les sessions. Les réponses montrent que cet atelier a été très utile; la plupart des participants ont jugé les formateurs très efficaces. Les participants ont estimé que le temps imparti pour la formation concernant les modèles était insuffisant et que certains modèles n'avaient pas été bien présentés, notamment ceux applicables au secteur de la santé. L'un des participants a fait observer que les formateurs auraient pu utiliser des modèles simples adaptés aux conditions africaines.

**Figure 1. Synthèse des appréciations des participants à l'atelier concernant les évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation**



25. Au cours de la session finale, les participants ont recommandé que le GCE:

- a) Élabore et ajoute aux matériels de formation, un tableau indiquant les atouts et les points faibles des méthodologies/instruments d'évaluation de la variabilité et des mesures d'adaptation en précisant pour quelles conditions ils sont particulièrement adaptés;
- b) Veille à ce que les matériels de formation soient actualisés à mesure que de nouveaux modèles régionaux des changements climatiques deviennent disponibles;

- c) Conseille aux experts d'appliquer des échéances uniformes pour toutes les évaluations sectorielles notifiées dans leur communication nationale;
- d) Dans la mesure du possible, utilise des sources de données nationales pour la formation à l'évaluation de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation;
- e) Élargisse le champ d'application des matériels de formation pour le secteur de la santé et veille à ce que les modèles concernant la santé qui servent à la formation se trouvent dans le domaine public et donc faciles à présenter;
- f) Informe les participants des autres possibilités d'appui financier et technique en matière de formation.

### **B. Atelier mondial de formation pratique à l'évaluation des mesures d'atténuation**

26. L'atelier mondial de formation pratique à l'évaluation des mesures d'atténuation s'est tenu du 26 au 30 septembre 2005 à Séoul (République de Corée). Cinquante-sept participants de 46 Parties et 7 membres du GCE y ont assisté. Quatre formateurs ont facilité les travaux. Les ressources financières nécessaires à l'organisation et à la production de matériels de formation ont été fournies par les Gouvernements de l'Australie, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la Norvège, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Suisse. Le Gouvernement coréen, qui accueillait l'atelier, a fourni, par le biais du Korea Energy Economics Institute, une aide financière et des moyens logistiques excellents.

27. L'atelier de formation a donné aux participants un aperçu des notions, structures, processus et étapes de l'évaluation des mesures d'atténuation. Quatre études de cas nationales ont été présentées pour montrer les difficultés de cette évaluation ainsi que les enseignements qui en ont été tirés, notamment pour ce qui est de former des experts nationaux et de les retenir. Deux membres du Groupe consultatif d'experts ont présenté le programme Integrated Environmental Strategies (IES) de l'Agence des États-Unis d'Amérique pour la protection de l'environnement. Ce programme encourage les pays en développement à recourir à la planification intégrée aussi bien pour traiter les problèmes locaux d'environnement que pour réduire les émissions mondiales de GES liées à ces problèmes. Au cours des sessions, les participants ont eu la possibilité de débattre de problèmes techniques relatifs à l'évaluation des mesures d'atténuation. Les points suivants ont été soulignés:

- a) L'expérience acquise par certains pays en matière de renforcement des capacité/fidélisation de leurs experts et d'élaboration de modèles informatiques pourrait servir aussi à d'autres pays;
- b) Il est nécessaire de préciser le rôle de l'évaluation des mesures d'atténuation dans les processus de planification du développement national;
- c) Il convient de déterminer comment l'impact éventuel des mesures de riposte adoptées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention pour s'acquitter de leurs engagements, peut être pris en considération dans les évaluations des mesures d'atténuation;

d) Les experts qui procèdent à l'évaluation des mesures d'atténuation devraient examiner des questions telles que le mécanisme pour un développement propre, les effets d'entraînement et le développement économique;

e) L'élaboration de critères et l'établissement de priorités parmi les solutions d'atténuation varient selon les pays et les régions en fonction de la création d'emplois, de la production d'électricité et d'autres aspects du développement;

f) Le Groupe consultatif d'experts a un rôle important à jouer: il doit fournir des avis techniques aux Parties sur des questions telles que la définition et la portée de l'évaluation des mesures d'atténuation.

28. Des instruments ont été présentés aux participants, notamment le COPATH (Carbon Pasture Agriculture Total Harvesting), le LEAP (Système de planification à long terme des énergies de substitution), le MARKAL-MACRO (Market Allocation Macro-Economic Model), l'ENPEP (Programme d'évaluation de l'énergie et de l'électricité) et le RETScreen. Le participant de Cuba a présenté le modèle informatique Programa de Diseño Opciones de Mitigación (PRODOM) que Cuba élabore actuellement pour faciliter l'évaluation des mesures d'atténuation. Les participants ont formulé les observations ci-après sur les sessions concernant les instruments et les méthodologies:

a) Les modèles sont des instruments qui aident à planifier les futurs scénarios mais ils ne peuvent prévoir ce que sera l'avenir;

b) Les points suivants doivent être pris en considération lors du choix des instruments d'atténuation:

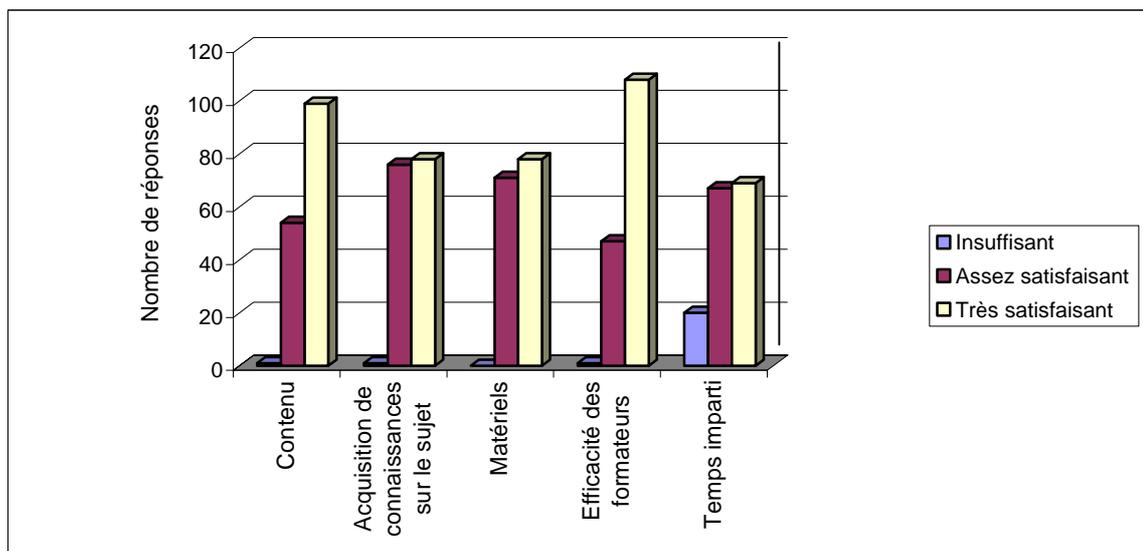
- i) Quels sont les objectifs visés lorsqu'on utilise des modèles informatiques?
- ii) Quels sont les besoins de données?
- iii) Comment ces instruments peuvent-ils répondre aux besoins nationaux en matière de développement?

c) Les modèles informatiques présentent une utilité certaine, mais le renforcement des compétences des experts locaux est indispensable à l'évaluation des mesures d'atténuation;

d) Au début de tout exercice de modélisation, il convient d'établir une distinction claire entre la production des informations nécessaires pour les modèles et le travail de modélisation proprement dit.

29. À la fin de chaque session, des formulaires d'évaluation ont été distribués aux participants afin qu'ils puissent donner leur avis sur les moyens d'améliorer l'organisation des ateliers et sur la production de matériels de formation. Dans l'ensemble, les participants se sont déclarés très satisfaits, notamment de la qualité des matériels distribués et de l'efficacité des formateurs (voir fig. 2). Certains ont fait observer que l'atelier avait fourni une excellente occasion de nouer des contacts avec d'autres experts et qu'il les avait aidés à préciser les notions et les processus concernant l'évaluation des mesures d'atténuation. Presque tous ont regretté de ne pas avoir disposé de suffisamment de temps pour les débats et les exercices.

**Figure 2. Synthèse des appréciations des participants à l'atelier sur l'évaluation des mesures d'atténuation**



30. Les participants ont formulé les recommandations suivantes à l'intention du Groupe consultatif d'experts pour l'organisation et la conduite des futurs ateliers de formation:

- a) Commencer par des exercices simples et passer progressivement à des exercices plus complexes;
- b) Ajouter de nouveaux logiciels pour l'évaluation des mesures d'atténuation et les mettre à jour à intervalles réguliers. Des logiciels pour l'analyse multicritères sont également nécessaires;
- c) Prévoir plus de temps pour les exercices pratiques;
- d) Fournir davantage de références et de sources d'information détaillées à l'appui des présentations;
- e) Fournir un appui technique pour l'utilisation des instruments et méthodologies d'évaluation des mesures d'atténuation après l'atelier.

#### IV. CONCLUSIONS

31. Le GCE a mené à bien les activités figurant dans son programme de travail pour 2003-2007. Il a continué à donner des avis techniques aux Parties sur la manière d'améliorer leurs communications nationales; pour cela, il a organisé quatre ateliers de formation pratique et examiné les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I. Il a également intensifié sa coopération avec les groupes d'experts créés en application de la Convention et avec le Programme d'aide à l'établissement des communications nationales par l'échange de renseignements et de matériels de formation.

32. On s'attend à ce que les Parties non visées à l'annexe I multiplient leurs demandes d'assistance technique lorsqu'elles commenceront à établir leur deuxième communication nationale. Les experts qui ont participé aux ateliers de formation pratique ont déjà formulé de telles demandes afin d'être assurés qu'un appui technique leur sera effectivement fourni après les ateliers. À cet égard, le Groupe consultatif d'experts envisagera d'élaborer une stratégie de formation complète et éventuellement de fournir aux Parties une autre aide technique telle que la formation locale d'experts et l'établissement de réseaux. En tant qu'organe consultatif technique, le GCE donnera au SBI des recommandations à ce sujet, portant notamment sur ce que pourraient faire le GCE et les autres organismes concernés pour aider les Parties non visées à l'annexe I à établir leurs communications nationales.

33. Le GCE et le secrétariat apprécient l'aide financière fournie par les Parties visées à l'annexe II pour élaborer des matériels de formation et organiser les ateliers de formation pratique en vue de l'établissement des communications nationales. À ce jour, 164 experts de 90 Parties non visées à l'annexe I ont participé à ces ateliers où ils ont acquis des connaissances et des compétences dans les domaines suivants: inventaires des GES, évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation, évaluations des mesures d'atténuation. Le secrétariat note que des ressources financières supplémentaires sont nécessaires pour mener à bien les autres ateliers de formation pratique prévus dans le programme de travail du GCE.

-----